

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	272-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.91
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Berger (Burgdorf, PS) (porte-parole) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Sutter (Langnau i.E., UDC) Aebi (Hellsau, UDC) Rüfenacht (Burgdorf, PS) de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) Gfeller (Schangnau, UDC) Bärtschi (Lützelflüh, UDC) Elsaesser (Kirchberg BE, PLR) Rappa (Burgdorf, Le Centre) Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) Ritter (Burgdorf, PVL) Fischer (Bätterkinden, UDC) Maurer (Sumiswald, UDF)
Cosignataires :	10
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	293/2025 du 19 mars 2025
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption sous forme de postulat

Réaffectation du site du lycée technique à Berthoud

Le Conseil-exécutif est chargé, de concert avec de potentielles utilisatrices et utilisateurs ainsi qu'avec la commune-siège, de présenter au Grand Conseil d'ici à fin 2026 un projet de réaffectation du site prévu pour le lycée technique de Berne (Gsteig, Berthoud) ainsi qu'un possible horizon temporel de réalisation.

Développement :

Après le rejet du campus de formation de Berthoud et le rejet de la déclaration de planification demandant le déménagement de l'École d'arts visuels sur le site de la Haute école spécialisée bernoise, il est nécessaire de procéder à un état des lieux et une analyse de potentiel du site. Cette évaluation devra prévoir les utilisations pour la formation supérieure (notamment par l'Université de Berne [p. ex. construction du DCBP]), la Haute école pédagogique, l'ECG ou les

Écoles supérieures [ES]), l'administration cantonale ou d'autres affectations. Il convient d'impliquer aussi bien ces potentielles utilisatrices et utilisateurs que la commune-siège.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend la demande des motionnaires : à la suite du rejet du déménagement du Lycée technique de Berne à Berthoud, il convient de trouver une nouvelle affectation pour les locaux actuels de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Le Conseil-exécutif s'est toujours prononcé en faveur du maintien du site du Gsteig comme lieu de formation, y compris dans le cadre de la priorisation des investissements. Il est clair que le site ne devra pas rester inoccupé après le déménagement de la BFH. Le gouvernement a donc subordonné la décision de renoncer au déménagement du Lycée technique à l'élaboration d'un plan de relocalisation du gymnase de Berthoud dans des locaux appartenant au canton.

Avec la décision de priorisation, il est également renoncé à l'extension du gymnase par une nouvelle construction, à l'achat de toutes les constructions existantes du gymnase ainsi qu'à la réfection du bâtiment principal du gymnase et de la salle de sport. Les bâtiments existants de la BFH ne doivent pas être démolis mais réaffectés. La décision de privilégier le recours à des propriétés cantonales plutôt qu'à des locations s'inscrit dans la stratégie immobilière du canton de Berne et garantit une utilisation économique et durable du parc immobilier existant.

Le Conseil-exécutif estime que vu la situation décrite précédemment, il ne serait pas pertinent d'élaborer une analyse de potentiel pour déterminer les affectations futures, par exemple pour l'enseignement supérieur. Les offres de formation gymnasiale ont actuellement le besoin le plus urgent de locaux. Le Conseil-exécutif est donc disposé à entamer des discussions avec la commune d'implantation concernant un éventuel développement du site pour l'offre de formation gymnasiale et d'en tenir compte pour le développement de projet à venir.

Le Conseil-exécutif communiquera en temps voulu des informations sur l'avancement de la planification cantonale des locaux scolaires. Il part du principe que les plans pour le site du Gsteig seront concrétisés d'ici à fin 2026 et propose l'adoption de la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil